



Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

L'Étoile

Bulletin de l'Étoile du Matin



Eguelshardt - **Doyenné de l'Est**

Site du District de France : <http://www.laportelatine.org>

« La miséricorde, c'est la compassion de notre cœur pour la misère d'autrui, sentiment qui nous pousse à lui venir en aide, si nous le pouvons. »

Saint Augustin

L'évangile nous montre combien le Christ fut rempli de miséricorde. Saint Luc, l'évangéliste de la compassion, est celui qui relate abondamment les paraboles dans lesquelles Notre-Seigneur fait preuve de cette bonté : le bon samaritain (X 30-37), la brebis perdue et égarée (XV 3-7), l'enfant prodigue (XV 11-32). Le Christ ne se contente pas d'enseigner par des images la miséricorde, il en fait don envers la veuve de Naïm : « *misericordia motus* ». Il est touché de compassion envers cette maman qui avait perdu son fils unique qu'il ressuscite (VII 11-17). Au larron repentant enfin, il accorde « *aujourd'hui* » le paradis (XXIII 40-43).

Est-ce tout ? Bien sûr que non ! l'évangile nous montre encore de nombreuses actions miséricordieuses du Sauveur. Les passages cités plus haut nous indiquent déjà bien clairement cette qualité de Notre-Seigneur, venu sauver ce qui était perdu. Le temps de l'Avent qui s'ouvre est celui de la miséricorde : « *propter nostram salutem, descendit de cælis* » (Credo de la Messe).

Nous sommes devenus par le baptême fils et filles de Dieu. Comment, à notre tour, pouvons-nous imiter Dieu en sa miséricorde ? Saint Thomas, dans la somme théologique, traite de l'aumône (II^e II^o q.32 a. 2). C'est un acte de la charité (a.1). À ce propos, il énumère les œuvres de miséricorde, corporelle et spirituelle. Elles correspondent à ce que le Christ a enseigné et fait durant sa vie.



Décembre 2010 - Numéro 179

Je m'étais proposé, le mois dernier, de vous parler de ces œuvres. Voici les œuvres de miséricorde corporelle : « Nourrir celui qui a faim ; donner à boire à celui qui a soif ; procurer le vêtement ; donner l'hospitalité ; visiter les malades, les infirmes ; racheter les captifs ; ensevelir les morts. »

Les misères corporelles, les plus voyantes et les plus sensibles car elles menacent la subsistance des hommes, sont ainsi *pensées* par autrui.

Il est d'autres misères, moins visibles parce qu'elles sont spirituelles, mais plus graves parce qu'elles affectent l'âme. Au point de vue de notre sanctification, nous sommes tous des indigents. Il nous

faut prier pour les vivants, afin que Dieu leur accorde la grâce de la sanctification. Au purgatoire, les défunts ne peuvent plus rien pour eux : nous les soulageons, si nous

prions pour eux. Enseigner le prochain, combler la misère de l'ignorance par l'instruction, le conseil, les avis, la direction, c'est aussi faire œuvre de miséricorde spirituelle. Consoler l'affligé en fait également partie : « *Bienheureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés.* » Enfin, la volonté peut hélas défaillir. Il est de la miséricorde de corriger son prochain avec charité, vertu qui ne s'oppose en rien au souci missionnaire d'être témoins de la vérité.

C'est avec un fouet que Notre-Seigneur, le plus doux des enfants des hommes, chassa les vendeurs du temple !

Enfin, il nous est demandé de pardonner les offenses, de supporter les défauts d'autrui : ses imperfections, son (mauvais) caractère, ses fautes de fragilité...

En tout cela, le Christ n'est-il pas notre divin modèle ?

La miséricorde,
par M. l'abbé Dominique Rousseau



La superstition alimentaire,

par M. l'abbé Jehan de Pluvié

1/ **L'abstinence de viandes le vendredi** est une des pratiques les plus anciennes de l'Église catholique¹. Elle n'est nullement loi naturelle, ni divine, mais prend son fondement dans la discipline ecclésiastique qui demande, en souvenir de la Passion du Sauveur, un acte concret de pénitence : s'abstenir de ce qui a toujours été réputé aliment plus substantiel et de nature à être apprêté de moult manières pour le bien-être du palais². Rien que pour la cochonnaille, que de victuailles aux noms savoureux ! Jambon, jambonneau, lard, filet, cervelas, saucisse, rillettes, salami, langue, tripes, côte, rôti, rouelle, boudin, andouille, saucisson, rognon... bref, un attirail de flatteries gustatives qui attire peu l'âme vers les hauteurs célestes.

Il est inutile de considérer en cette loi une superstition alimentaire comme chez les bouddhistes, les hindous, les juifs contemporains et les mahométans. Les uns s'abstiennent de toutes viandes de peur d'ingurgiter un ancêtre ou un ami réincarné - et ma foi, c'est édifiant - les autres se privent d'animaux « impurs » par loi mosaïque prétendue perdurer. L'islam ne fait que reprendre la proscription en insistant sur le porc³.

Ce qui aujourd'hui devient superstitieux, ne l'était donc pas sous l'Ancienne Loi pour le peuple d'Israël.

Pour quelles raisons Dieu avait-il établi cette dernière observance ?

2/ « **Et Dieu vit toutes les choses qu'Il avait faites ; et elles étaient tout à fait bonnes**⁴. »

En vue de la manifestation de ses perfections, Dieu va déployer eu égard à son image bien aimé, l'homme, une palette inouïe d'individus ailés, aquatiques et terrestres. Dieu s'est joué à créer un univers d'animaux surprenants, et l'ironie veut que ces êtres se dévoilent davantage à notre époque d'athéisme. Les techniques modernes diffusent au plus grand nombre ces merveilles qui « crient » à leur façon la puissance de Dieu.

« *Toute créature est bonne*⁵ » insiste saint Paul, même le porc⁶. Les humains en ont l'usage selon la juste raison.

1 - L'abstinence est liée au jeûne. Elle est une pratique reprise de l'Ancien Testament.

2 - Buccal.

3 - Coran : Sourate 5, verset 6

4 - Gen. I 31

5 - I Tim IV 1- 4

6 - Tous les connaisseurs savent que sa malpropreté vient en grande partie du peu de soin de l'homme. On ignore les noms d'origine que donna Adam aux animaux, mais il aurait pu nommer le cochon par un mot traduisant « goinfre, mais amoureux de la propreté. » La trempette des sangliers dans la boue est affaire de toilette où s'éliminent par la glaise tous les parasites désagréables et non appétit d'être en costume répugnant.

3/ Le fruit défendu :

Avant tout, Il faut noter que l'interdiction d'aliment ne date pas de Moïse. Le sans gêne d'Adam et Eve devant l'ordonnance divine est connu de tous : « *Mangez de tous les fruits des arbres du paradis. Mais ne mangez point du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal. Car au même temps que vous en mangerez, vous mourrez très certainement*⁷. » Bossuet explique : « *Dieu dans l'origine m'a donné un précepte ; car il était juste que je sentisse que j'étais sujet. Je suis créature à qui il convient d'être soumise : je suis né libre, Dieu l'a voulu ; mais ma liberté n'est pas une indépendance : il me fallait une liberté sujette, ou si l'on aime mieux parler ainsi avec un Père de l'Église, une servitude libre sous un Seigneur souverain : libertas servitus : et c'est pourquoi il me fallait un précepte pour me faire sentir que j'avais un maître. O Dieu, le précepte aisé que vous m'avez donné d'abord ! Parmi tant d'arbres et de fruits, était-ce une chose difficile de m'abstenir d'un seul ? Mais vous vouliez seulement me faire sentir par un joug aisé et avec une main légère que j'étais sous votre empire*⁸. »

Il rajoute : Ce fut « *un précepte attaché à une chose sensible, parce que l'homme était fait avec des sens ; un précepte aisé, parce que Dieu voulait lui rendre la vie commode tant qu'elle serait innocente*⁹. »

« *Le fruit était - pourtant - bon à manger*¹⁰. »

4/ Rôle de l'Ancien Testament et place des hébreux dans le plan de Dieu :

La raison d'être de toute l'histoire humaine réside en Jésus-Christ. L'Ancien Testament manifeste l'indigence¹¹ de l'homme sans lui et la Nouvelle sa noblesse avec lui. L'une prépare¹², l'autre consomme¹³. La première est imparfaite¹⁴, la deuxième parfaite. Dans l'une, se trouve la figure¹⁵, dans l'autre, la réalité.

L'Ancien Testament est donc tout entier dans l'attente du Sauveur.

À Abraham, Dieu promet le Christ en sa descendance. Même chose pour Isaac, puis Jacob. Arrivé à Moïse, Dieu institue une loi spécifique aux rejetons de Jacob.

7 - Gen. II 17

8 - Bossuet, Elévations sur les mystères, V° semaine, IV° Elévation.

9 - Bossuet, Discours sur l'histoire universelle, II° partie, chapitre I

10 - Gen. III 6

11 - St Thomas, Somme Théologique III^a q.1 a.5 : Il fallait que l'homme couvert d'humiliation à la vue de sa propre faiblesse, reconnût le besoin qu'il avait d'un libérateur et implorât le secours de sa grâce.

12 - St Thomas, S. T. III^a q.1 a.5 : Plus le Sauveur attendu est grand, plus devait être longue la suite des hérauts qui l'annonçaient.

13 - Il ne s'agit pas ici de la consommation parfaite qui se fait dans la gloire du Ciel. Dans le Nouveau Testament, ce sont les moyens qui sont parfaits dans obtenir le Ciel.

14 - St Thomas, S. T. I^a II^e q.106 a.3 : Chaque chose a, dans le temps, son progrès successif ; on est enfant avant d'être homme.

15 - On appelle ici « figures » des personnages, des actions, des événements, et même des êtres matériels de l'Ancien Testament qui représentaient à l'avance soit les caractéristiques du Messie soit les institutions de la Loi évangélique.

En voici les motifs :

- Sanctifier plus profondément ce peuple, étant donné la promesse que le Sauveur naîtrait de lui¹⁶. Les institutions mosaïques disposent à la venue de Jésus, rappelant la loi naturelle, éloignant surtout de l'idolâtrie pour attacher les hommes au culte du vrai Dieu au milieu de nations perverties.

- Rendre témoignage du Christ et de la vie chrétienne de façon plus précise à travers les figures et les prophéties¹⁷. Citons saint Augustin : « *Tous les préceptes qui ont été imposés à un peuple charnel prophétisaient la discipline future du peuple spirituel ... Car la sentence de l'Ancien Testament impose un fardeau à des esclaves, mais celle du Nouveau délivre du joug de la servitude des hommes désormais libres. Et cependant le premier a été prononcé de telle sorte que le joug des esclaves prophétisât la foi des hommes libres*¹⁸. »

5/ Animaux purs et impurs :

La distinction entre purs et impurs chez les animaux¹⁹ remonte à Noé. Elles n'intéressaient pas à l'époque l'usage nutritionnel²⁰ mais seulement l'offrande des sacrifices²¹.

Venons-en à la défense formelle de Dieu de consommer certaines viandes²². Comme indiqué en 4^{ème} partie, elle ne concernait que le peuple juif²³. Les Égyptiens par exemple ou les Philistins - non israélites - pouvaient, en toute quiétude et sans péché aucun, consommer chameaux, porcs et autres pitances taxées d'impures par la loi. Cette prohibition législative découle de la condition privilégiée du peuple élu : « *Pour toi, Dieu t'a donné d'autres règles de conduite*²⁴. »

Dans les plus longs articles de sa somme théologique, saint Thomas explique à profusion les différents buts des préceptes moraux, cérémoniels et judiciaires contenus dans l'histoire Sainte. La question 106 de la prima secundæ (I^a II^e) s'occupe des dispositions gastronomiques. Elles sont éclairées par les principes évoqués plus haut (4^{ème} partie).

Moïse interdit donc des viandes reconnues impures soit :

- Parce que l'animal fut compromis dans des rites idolâtriques ou pratiques païennes. Un tel souci qui paraît un peu excessif n'est pourtant que prudence. Rien n'est à négliger avec un peuple élu certes, mais difficile à diriger et souvent porté à l'idolâtrie. Salomon lui-même n'en sera pas



exempt. Dieu va donc jusqu'au détail « *en écartant toute pierre qui pourrait constituer ne serait-ce que l'ombre d'un risque d'achoppement*²⁵ » pour sa nation choisie.

- Dans la préfiguration des mystères du Christ²⁶.

- Pour leur signification morale²⁷. Quelques bêtes représentent certaines fautes et leur prohibition figure celle des péchés. Saint Augustin nous enseigne : « *S'il est question du*

porc et de l'agneau, tous deux sont naturellement purs, car toute créature de Dieu est bonne ; mais comme signes l'agneau est pur, le porc impur. De même, si l'on prononce les mots de fou et de sage, l'un et l'autre, quant à la nature du mot et des lettres et syllabes qui le constituent, sont purs, mais selon leur signification l'un est pur, l'autre impur. »

- Pour des questions d'hygiène et de propreté.

- Pour éviter une recherche excessive d'aliments (les animaux permis se procuraient aisément).

6/ Le Nouveau Testament :

Désormais, cette séparation entre bestiaux purs et impurs n'existe plus. L'abrogation évoque ainsi la réconciliation des pécheurs avec Dieu par la Rédemption. Juste avant d'aller baptiser le premier gentil²⁸, Corneille, saint Pierre voit en songe une nappe descendant du ciel, garnie de mets défendus. Le Seigneur répondit à l'apôtre qui protestait : « *N'appelle plus immonde ce que Dieu a purifié*²⁹. »

Le concile de Jérusalem du temps apostolique va statuer à ce sujet, suivi de plusieurs conciles : ***Les interdits alimentaires de la loi mosaïque, relevant des préceptes cérémoniels, sont périmés depuis la promulgation de l'Évangile ; il n'y a aucune discrimination à faire entre les aliments, de même que, pour les animaux, peu importe la technique d'abattage ; on ne devra tenir compte que de l'usage, de l'hygiène, de la valeur nutritive, des exigences de la vertu et de la discipline ecclésiastique*** (Concile de Florence).

Concluons par saint Paul : « *Que personne ne vous juge au sujet du manger et du boire, ou à propos d'un jour de fête, ou d'une nouvelle lune, ou des sabbats, choses qui sont l'ombre de celles qui devaient venir*³⁰. »

25 - Cet extrait est une citation du Cardinal Bugnini, confectionneur de nouvelles messes. Le burlesque personnage posa le principe à l'envers. Au lieu d'une Messe qui élimine « *toute pierre qui pourrait constituer ne serait-ce que l'ombre d'un risque d'achoppement* » aux catholiques, il en fabrique qui écartent « *toute pierre... aux frères séparés* ».

26 - Par exemple, l'agneau pascal représente le Christ immolé.

27 - Quand on parle d'impureté chez les animaux, ce n'est pas qu'il puisse souiller l'homme dans son âme (péché) car « *ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui souille l'homme ; mais ce qui sort de la bouche, voilà ce qui souille l'homme.* » (Mat. XV 11) Une souillure de l'âme à cet endroit serait due à une circonstance accidentelle : désobéissance, convoitise déréglée, etc... Il s'agit ici d'une certaine impureté physique dont le corps est plus ou moins affecté et qui entraîne une répugnance de la nature humaine : le porc qui se nourrit d'immondices, la taupe qui vit sous terre, etc...

28 - Gentil : nom de l'époque donné à ceux qui ne sont pas juifs.

29 - Actes des Apôtres X 10-16

30 - Col. II 16-17

16 - St Thomas, S. T. I^a II^e q.98 a.4

17 - Lc XXIV 44 : « *Il fallait que s'accomplît tout ce que a été écrit de Moi dans la loi de Moïse, dans les prophètes et dans les psaumes.* »

18 - St Augustin, Contra Adimantum XV 1

19 - Cette distinction n'existe pas pour les plantes dont beaucoup sont pourtant indigestes voire toxiques.

20 - Gen. III 3 : « *Tout ce qui se meut et qui vit sera votre nourriture.* »

21 - St Thomas, S. T. I^a II^e q.103 a.1 ad 4

22 - Lévitique chap. XI et Deutéronome chap. XIV

23 - Le peuple hébreu doit porter la marque de la propriété spéciale que Dieu a voulu pour lui. Ceci passe par des lois qui expriment cette affectation.

24 - Deut. XVIII 14 : la loi sur l'interdiction du porc a donné lieu à de célèbres martyrs : le vieillard Eleazar, les 7 frères Maccabées.

Chronique de l'Étoile...

par M. l'abbé Louis-Marie Turpault

Au seuil de ce mois pour les morts, la messe de la veillée de prière à l'occasion du premier samedi fut offerte pour le Père Rohmer et sœur Anne-Catherine, ainsi que pour tous les amis et bienfaiteurs défunts de notre école. Pendant la semaine des indulgences, beaucoup de voitures ont effectué l'aller-retour entre l'école et le cimetière d'Eguelshardt, à la récréation du soir, pour emmener les enfants gagner l'indulgence plénière.

Le Directeur s'est rendu à Paris les **11 et 12 novembre** pour les réunions des directeurs d'école, des doyens et des prieurs. Il a pu assister à la conférence de S. Exc. Monseigneur Fellay, qui venait à Paris à l'occasion des quarante ans de la Fraternité pour rencontrer les prieurs du district de France et leur rappeler la patience et le courage qu'il nous faut pour continuer fidèlement notre combat doctrinal sans faiblir.



Le 11 novembre, l'abbé Billecocq conduisait la délégation de l'école à Eguelshardt pour la cérémonie en l'honneur des morts de la Grande Guerre. Cérémonie toute spéciale cette année, puisque le cher frère Pierre s'est vu remettre par Monsieur le Maire un diplôme d'ancien combattant, de la Seconde Guerre mondiale rappelons-le...

Monsieur le Maire a profité de l'occasion pour prononcer un beau discours qui résumait les prouesses du Frère lors de son évocation. L'école était aussi représentée par Monsieur Claisse et par les élèves de terminale.

Samedi 20, trois professeurs de français, l'abbé Billecocq, l'abbé Turpault et Madame Daudré-Vignier, se rendent à Paris pour une réunion sur l'enseignement de la grammaire française ! Ils vont partager leur méthode avec les professeurs de l'école Sainte-Marie, dirigée par l'abbé Vaillant, qui n'a pas oublié sa bonne vieille école semble-t-il !

Lundi 22, Monsieur l'abbé Boivin, premier assistant du District, est de passage à l'école. Le soir, M. l'abbé Rousseau donne aux fidèles un exposé sur l'éducation.

La fin du mois est à la studiosité, puisqu'elle est consacrée aux compositions du premier trimestre...



Un double anniversaire !

La venue du prêtre auprès des malades

Bien souvent, lorsque le prêtre est appelé pour se rendre auprès des malades, la famille qui le reçoit ne sait pas quoi faire : que préparer, où, que dire, que faire à l'arrivée du prêtre ?

Autant de questions bien légitimes auxquelles il importe de donner une réponse précise et éclairante. L'ignorance est grande en ce domaine. Au prêtre donc d'éclairer les fidèles !

Préparer une table

Il est bon d'avoir, avant son arrivée, préparé une table, située soit dans le salon ou la salle à manger, soit encore dans la chambre du malade, s'il ne peut se déplacer.

Que préparer et comment ?

Une table nette et propre. Une nappe blanche et un crucifix, de l'eau bénite si possible et un verre contenant de l'eau naturelle. Deux cierges qu'on allumera. Un vase avec des fleurs.

Que faire à l'arrivée du prêtre ?

Tout d'abord, on ne salue pas le prêtre à son arrivée : il porte en effet le saint Sacrement. Les politesses se feront donc par la suite.

Après l'ouverture de la porte, le prêtre dit : « *Pax huic domui* » (Paix à cette maison), et on lui répond : « *Et omnibus habitantibus in ea* » (Et à tous ceux qui l'habitent).

Arrivé à la table, le prêtre dépose le saint Sacrement sur la table prête à recevoir la sainte Eucharistie. Les personnes présentes s'agenouillent si elles le peuvent. Le prêtre fait l'aspersion, puis demande au malade s'il désire se

confesser. Dans l'affirmative, les personnes alors se retirent ; elles peuvent revenir pour la communion.

... Après l'action de grâces, on peut alors saluer le prêtre, et lui offrir (pourquoi pas ?) un café, s'il doit partir loin de la maison visitée.

Carnet de famille

Nos défunts

- Mme Odile Gstalter, le 19 novembre (77 ans).

Fidèle très dévouée à l'Étoile pendant des années, elle venait avec son mari pour aider à la lingerie puis à la cuisine. Ils arrivaient tous deux chargés de toutes sortes de produits : pâtisserie, compote, confitures, fruits, légumes.

Les obsèques ont eu lieu à la chapelle de Strasbourg, le 22. La Communauté de l'Étoile y fut bien représentée. RIP.

La mort des nations catholiques entraîne la disparition des minorités chrétiennes.

Ce dimanche 31 octobre 2010, alors que nous fêtons chez nous la fête du Christ-Roi, **nos frères d'Orient ont subi une persécution très sanglante.** Tandis que la cathédrale syrienne catholique de Bagdad était comble pour la messe dominicale, des soldats ont fait irruption dans le sanctuaire, et ont abattu, **au nom d'Allah**, deux prêtres, les Pères Athir et Wassim, et une cinquantaine de leurs fidèles pris en otages. Autels profanés, explosion de grenades, rafales de balles, effusion de sang, corps déchiquetés, familles disséminées, ne doivent pas nous apparaître comme des lieux communs d'une actualité éloignée.

Les historiens rapportent que les disciples de saint Thomas avaient évangélisé la Mésopotamie dans les premiers siècles de notre ère. **Les clochers des églises chrétiennes d'Orient s'élevaient vers le Ciel avant que n'advienne l'irruption des minarets et ces communautés qui sont condamnées aujourd'hui, par le silence de nos contemporains, soit à subir l'exil, soit à courber l'échine face à la progression de l'Islam, étaient implantées sur ces terres bien avant la naissance de Mahomet.** Aujourd'hui, elles sont vouées à une disparition prochaine dans un grand nombre de pays tandis qu'on explique que cette funeste évolution n'est l'œuvre que d'un fanatisme minoritaire lorsqu'elle est avant tout celle d'un lâche désistement.

Si, malgré la diffusion de l'Islam, ces communautés ont pu survivre dans ces pays, ont pu y maintenir les premiers foyers de la Chrétienté durant des siècles, c'est essentiellement du fait de la protection des États catholiques d'Occident qui n'ont jamais eu de cesse de les consolider. Leur disparition programmée, **à la faveur du thème apparu au XX^{ème} siècle de la liberté religieuse**, a laissé ces chrétiens en proie aux persécutions tandis que la nouvelle pratique

du dialogue s'avère constituer une bien maigre protection pour cette présence chrétienne qui se réduit chaque jour comme peau de chagrin au Moyen Orient. Parallèlement, c'est cette même mise à égalité des religions qui fait que, loin de se cantonner, **la diffusion de la pensée de Mahomet gagne désormais les anciens pays catholiques ayant apostasié, y rendant les communautés musulmanes de moins en moins minoritaires.**

Il y a quatre-vingt cinq ans, Pie XI, dans l'encyclique Quas Primas, rappelait la doctrine catholique en la matière, doctrine qu'il avait reçue de ses

prédécesseurs et qui a très étrangement disparu depuis quarante ans. Le pape prophétisait sur les désastreuses conséquences de la disparition des Nations catholiques en matière sociale, culturelle ou géopolitique à l'échelon planétaire. Au contraire, explique-t-il, « *si les hommes venaient à reconnaître l'autorité royale du Christ dans leur vie privée et dans leur vie publique, des*

bienfaits incroyables - une juste liberté, l'ordre et la tranquillité, la concorde et la paix - se répandraient infailliblement sur la société tout entière ».

Aussi, **c'est bien de la profession de foi par les chefs d'État que dépend le sort des catholiques** à travers le monde. Aucune instance internationale laïque ou interreligieuse, aucun pourparler universaliste ne pourra établir une paix qui ne reposera pas sur Jésus-Christ.

Prions donc et ne négligeons aucun sacrifice pour ces frères chrétiens qui subissent le martyre et dont le sang, par la grâce de Dieu, fera rejaillir l'Église sur ces territoires d'Orient.

Abbé Régis de Cacqueray,
Supérieur du District de France.
Suresnes, le 8 novembre 2010

<http://www.laportelatine.org/district/france/bo/cacqueray101108/Cacqueray101108.php>

« **Laissez une paroisse vingt ans sans prêtre, et on y adorera les bêtes.** » Saint Curé d'Ars



Nous recherchons des petits bénetiers pour en équiper les chambres du Prieuré Saint-Joseph (retraites).
Merci !

Avis

Le cycle des conférences à l'Étoile du Matin reprendra en janvier 2011.

Croisade Eucharistique

Intention du mois de décembre

Pour le désir du ciel
et l'espérance
de la vie éternelle

Calendrier de
l'Avent pour chiens
« Chaque jour, une friandise »

(Extrait du catalogue « Nilufar.fr »
du 25/10 au 13/11/2010)

Calendrier liturgique

Ministère des prêtres

Décembre 2010

etoiledumatin.sec@aliceadsl.fr

Étoile du Matin 57230 EGUELSHARDT ☎ 03.87.06.53.90 Fax : 03.87.06.59.09	Metz Chapelle de la Nativité de Notre-Dame Domaine de Ladonchamps R ^{te} de Thionville (D 953) 57140 WOIPPY	Nancy Chapelle du Sacré-Cœur 65, rue du M ^{al} Oudinot 54000 NANCY	Épinal Chapelle du Sacré-Cœur La Tranchée Docelles D11, en direction de La Baffe 88000 ÉPINAL
--	---	--	--

Samedi 4 : Saint Pierre Chrysologue (3 ^e cl.) <i>1^{er} samedi du mois</i>	<i>Exposition du T.S.S. de 18h30 à 20h45 Messe à 21h00 Abbé Turpault</i>	Messe à 18h30 <i>Exposition du T.S.S. et confessions jusqu'à 20h00</i>	<i>Adoration du T.S.S. à 17h00 Messe à 18h30</i>	
Dimanche 5 : 2 ^e dimanche de l'Avent (1 ^o cl.)	10h00 <i>Abbé Billecocq</i>	9h00 et 10h30 <i>Abbé Brucciani</i>	11h00 <i>Abbé Rousseau</i>	8h30 <i>Abbé Rousseau</i>
Lundi 6 : Saint Nicolas (1 ^o cl.)	Messe à 18h30		Messe à 09h30	
Mercredi 8 : Immaculée-Conception (1 ^o cl.)	À l'Étoile du Matin, Messe solennelle à 10h00 Abbé Alain-Marc Nély, 2 ^e assistant de la Fraternité Saint-Pie X			

Samedi 11 : Saint Damase 1 ^{er} (3 ^o cl.)		Messe à 18h30	Messe à 18h30	
Dimanche 12 : 3 ^e dimanche de l'Avent (1 ^o cl.)	10h00 <i>Abbé Turpault</i>	9h00 et 10h30 <i>Abbé de Pluvié</i>	11h00 <i>Abbé Brucciani</i>	8h30 <i>Abbé Brucciani</i>

Samedi 18 : Samedi des Quatre-Temps (2 ^o cl.)	Vacances des élèves après la fête de l'École Messe à 18h30 à Metz - Pas de messe à Nancy le soir			
Dimanche 19 : 4 ^e dimanche de l'Avent (1 ^o cl.)	10h00 <i>Abbé de Pluvié</i>	9h00 et 10h30 <i>Abbé Brucciani</i>	11h00 <i>Abbé Turpault</i>	8h30 <i>Abbé Turpault</i>

Vendredi 24 : Vigile de Noël (1 ^o cl.)	Messe à 11h30 <i>Confessions :</i> - 17h30 – 19h00 - 23h00 – 23h50	<i>Confessions :</i> - 17h00 – 18h25 - 23h00 – 23h50 Messe à 18h30	<i>Confessions :</i> - 17h00 – 18h25 - 23h00 – 23h50 Messe à 18h30	
Samedi 25 : NATIVITÉ DE NOTRE-SEIGNEUR (1 ^o cl.) <u>Fête d'obligation</u> Notez bien les horaires des Offices	23h15 : Veillée 0h00 : Minuit 01h15 : Aurore 10h00 : Jour 17h30 : Vêpres <i>Abbé Rousseau</i>	23h15 : Veillée 0h00 : Minuit 01h15 : Aurore 10h30 : Jour <i>NB : pas de messe à 9h Abbé Billecocq</i>	23h15 : Veillée 0h00 : Minuit 11h00 : Jour <i>Abbé Brucciani</i>	8h30 : Aurore <i>Abbé Brucciani</i>
Dimanche 26 : Dimanche dans l'Octave de la Nativité (2 ^o cl.) <i>Saint Etienne, 1^{er} martyr</i>	10h00 <i>Abbé Turpault</i>	9h00 et 10h30 <i>Abbé Billecocq</i>	11h00 <i>Abbé Brucciani</i>	8h30 <i>Abbé Brucciani</i>